

RÈGLEMENT

à consulter avant pré-inscription à la course folklorique des caisses à savon

Avant toutes inscriptions, ce qu'il faut savoir :

2 catégories – Véhicules folkloriques

- > Enfants : 10 – 14 ans
- > Ados – Adultes : 15 ans et plus

PARCOURS

(Départ du Chemin d'Amance à Dommar-temont – Chemin Stratégique – Avenue du Général Leclerc Saint-Max – Arrivée Ecole Pierre et Marie Curie Saint-Max).

Environ 1km.

Prendre connaissance des caractéristiques techniques de la fabrication d'une caisse à savon sur [www : saint-max.fr](http://www.saint-max.fr)

Il est impératif d'apporter le véhicule pour validation et conformité (pour votre sécurité) par des commissaires de la Fédération Française des Courses de Caissets à savon, le **mardi 28 mai 2024**, sur le site de l'Accueil de Loisirs Jean Rostand, Chemin d'Amance à DOMMARTEMONT de 9h00 à 17h00.

Si le véhicule est non conforme, vous pourrez effectuer les modifications nécessaires jusqu'au 22 juin, 15h00. Il sera à nouveau vérifié le dimanche matin par le commissaire de courses. Dans le cas échéant, le règlement de 10 € vous sera restitué.

Concernant la manifestation, déposer le véhicule le samedi 22 juin 2024 sur le site de l'Accueil de Loisirs Jean Rostand à DOMMARTEMONT de 15h00 à 18h00.

Les pilotes participeront à la course de caissets à savon, le dimanche 23 juin entre 12h00 et 14h00. La présence des pilotes est attendue au plus tard à 11h00 sur le site de l'Accueil de Loisirs Jean Rostand.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pré-inscription en ligne du 3 avril au 24 mai 2024 via le site : www.saint-max.fr

Validation d'inscription le Mardi 28 mai pour la vérification du véhicule. Venir avec :

- > Attestation de responsabilité civile par pilote
- > Autorisation parentale pour les mineurs
- > Chèque de 10 € / personne (à l'ordre du Trésor Public).

Places limitées à 30 véhicules.



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES D'UNE CAISSE A SAVON

- Longueur maximum : 2,50 m ;
- Largeur maximum : 1,20 m ;
- Trois ou quatre roues ;
- 20 cm minimum de hauteur de carrosserie (bois, plastique, métaux... ou autres matériaux non dangereux) ;
- Une ceinture de sécurité (ou mieux 2 ceintures croisées ou un harnais) ;
- Un arceau de sécurité dépassant la tête du pilote ;
- Minimum deux freins (sur les deux roues avant et/ou sur les deux roues arrière) ;
- Un anneau solidement fixé au châssis à l'avant et à l'arrière de la Caisse à Savon pour accrocher la sangle de remorquage pour remonter la Caisse à Savon au départ ;
- Une sangle solide (2 à 3 m) avec un mousqueton à chaque extrémité pour accrocher la caisse à savon pour le remorquage.

PILOTE

Le pilote devra obligatoirement porter :

- Une tenue couvrant entièrement le corps ;
- Un casque intégral avec visière ou lunettes ;
- Des gants recouvrant tous les doigts ;
- Un tour de coup pour les - de 18 ans ;
- Un protège côtes pour les Kartings.

Interdiction de fixer une caméra ou un appareil photo sur le casque

Contact : 03 83 18 32 38

Mairie de Saint-Max - Pôle Fêtes, cérémonies et animations

